



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime
Département Santé-Environnement

Qualité des eaux de baignade

Classement 2024



APRES REDRESSEMENT

COMMUNE : ROYAN

SITE DE BAINADE : PLAGE DE FONCILLON

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2024
Classement Excellent



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	12
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	47
Date du premier prélèvement	14/06/2021
Date du dernier prélèvement	02/09/2024

Calculs et paramètres de
classement

	Percentile 90	Percentile 95
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	57,25	78,26
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	103,66	150,55

Critères pour établir le classement - Eau de mer

	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à
Entérocoques	100	200	185	185
Eschérichia Coli	250	500	500	500
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT

SITE DE BAINADE : PLAGE DE LA GRANDE CONCHE

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2024
Classement Excellent



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	10
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	40
Date du premier prélèvement	14/06/2021
Date du dernier prélèvement	02/09/2024

Calculs et paramètres de classement		Percentile 90	Percentile 95
	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	22,56	24,87
	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	51,51	65,12

Critères pour établir le classement - Eau de mer				
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à
Entérocoques	100	200	185	185
Eschérichia Coli	250	500	500	500
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT

SITE DE BAINADE : PLAGE DE PONTAILLAC

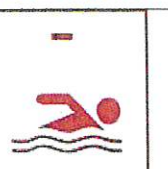
Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2024
Classement Bon



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	12
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	49
Date du premier prélèvement	18/06/2021
Date du dernier prélèvement	02/09/2024

Calculs et paramètres de classement		Percentile 90	Percentile 95
	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	85,52	122,94
	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	152,95	232,18

Critères pour établir le classement - Eau de mer				
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à
Entérocoques	100	200	185	185
Eschérichia Coli	250	500	500	500
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT
				

SITE DE BAINNADE : PLAGE DU CHAY

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2024
Classement Excellent



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	6
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	24
Date du premier prélèvement	14/06/2021
Date du dernier prélèvement	02/09/2024

Calculs et paramètres de classement		Percentile 90	Percentile 95
	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	24,48	27,47
	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	28,26	32,09

Critères pour établir le classement - Eau de mer				
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à
Entérocoques	100	200	185	185
Eschérichia Coli	250	500	500	500
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT

SITE DE BAINADE : PLAGE DU PIGEONNIER

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

**Année 2024
Classement Excellent**



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	6
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	24
Date du premier prélèvement	14/06/2021
Date du dernier prélèvement	02/09/2024

**Calculs et paramètres de
classement**

	Percentile 90	Percentile 95
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	36,82	44,58
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	46,04	57,18

Critères pour établir le classement - Eau de mer				
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à
Entérocoques	100	200	185	185
Eschérichia Coli	250	500	500	500
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT
				